Envoyé en préfecture le 15/02/2026
Reçu en préfecture le 15/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 085-258502962-20260210-D009_BUR100226-DE

D009-BUR100226

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix février à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusés : MM. Yoann GRALL, Christophe HOGARD, Noël VERDON
Date de convocation : 29 janvier 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 9
Votants : 9

Marché 2025-M571 « Fourniture et livraison d'un ensemble « châssis, benne à ordures ménagères équipée d'un basculeur de conteneurs » et d'un porteur de bennes châssis cabine équipé et d'un bras de manutention pour le compte de la municipalité de ZAHLE - LIBAN »

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D169-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché pour la fourniture et la livraison d'un ensemble « châssis, benne à ordures ménagères équipée d'un basculeur de conteneurs » et d'un porteur de bennes châssis cabine équipé et d'un bras de manutention pour le compte de la municipalité de ZAHLE au LIBAN. Il précise que ce marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique (CCP).

Monsieur le Président indique que le marché est décomposé en deux lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : Fourniture et livraison d'un ensemble « châssis, benne à ordures ménagères équipée d'un basculeur de conteneurs à peigne de 19 T »
- Lot n° 2 : Fourniture et livraison d'un porteur de bennes châssis cabine 26 T de type 6/4 équipé et d'un bras de manutention

A la date limite de remise des offres fixée au 16 janvier 2026 à 12h00, l'entreprise SEMAT a déposé une offre pour le lot n° 1. Monsieur le Président précise qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot n° 2.

Monsieur le Président indique que s'agissant du lot n° 1, le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse par la commission d'appel d'offres, est reporté.

Monsieur le Président indique dans un second temps, que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 10 février 2026, a proposé, après avoir constaté l'absence d'offre pour le lot n° 2, de déclarer le lot n° 2 infructueux, la procédure de passation du lot n° 2 sans suite pour cause d'infructuosité et de relancer une procédure.

Considérant l'absence d'offres pour le lot n° 2,

Considérant, la proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 10 février 2026,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Déclarer le lot n° 2 infructueux en l'absence d'offre et la procédure de passation du lot n° 2 du marché 2025-M571 sans suite pour cause d'infructuosité.

Autoriser le Président à relancer une procédure pour répondre au besoin, objet du lot n° 2, qui reste à satisfaire.

Envoyé en préfecture le 15/02/2026
Reçu en préfecture le 15/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 085-258502962-20260210-D009_BUR100226-DE

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Déclare le lot n° 2 infructueux en l'absence d'offre et la procédure de passation du lot n° 2 du marché 2025-M571 sans suite pour cause d'infructuosité.

Autorise le Président à relancer une procédure pour répondre au besoin, objet du lot n° 2, qui reste à satisfaire.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
15 févr. 2026

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance



Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
15 févr. 2026

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).